RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 02123
Numéro SIREN : 532 750 783
Nom ou dénomination : SPREX

Ce dépôt a été enregistré le 08/11/2017 sous le numéro de dépôt 43533

SPREX
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 20.000 €
Siège social : 34 ter, avenue Bernard Palissy
92210 SAINT-CLOUD

532 750 783 RCS NANTERRE

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
18 NOV. 2017
DEPOT N° 43533

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept
Le trente juin
A dix-sept heures trente

Madame Emilie ORTEL, agissant en qualité de Présidente de la société KORUM[1], associée unique de la société E KORUM,

En présence de Monsieur Didier PITARQUE, Président de la société SPREX,

Après avoir pris connaissance des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et le rapport de gestion sur l'activité de la société SPREX au cours de cet exercice.

A PRIS LES DECISIONS CI-APRES RELATIVES A :

- Rapport de gestion du Président
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016
- Approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ainsi que des comptes et opérations de l'exercice.
- Constatation des dépenses et charges non déductibles conformément à l'article 223 quater du Code Général des Impôts
- Quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes
- Pouvoirs.

Puis, le Président donne lecture de son rapport de gestion.

Lecture est ensuite donnée du rapport du Commissaire aux Comptes.

[1] La société **KORUM**, Société par Actions Simplifiée au capital de 205.000 € ayant son siège Social à SAINT-CLOUD (92210), 34 ter, avenue Bernard Palissy, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 513 682 781

Greffe du Tribunal de Commerce de Nanterre : dépôt N°43533 en date du 08/11/2017

PREMIERE DECISION

L'Associée Unique, après avoir entendu la lecture des rapports du Président et du Commissaires aux Comptes,

APPROUVE les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2016, tels qu'il les a présentés ainsi que les opérations traduites dans lesdits comptes ou résumées dans son rapport.

DONNE au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice approuvé.

DEUXIEME DECISION

L'Associée Unique

PREND acte qu'aucune somme n'a été réintégrée dans le résultat fiscal de l'exercice écoulé, au titre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

TROISIEME DECISION

L'Associée Unique

APPROUVE les conventions visées par les dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce et dont l'état est ci-après annexé.

QUATRIEME DECISION

L'Associée Unique,

DECIDE d'affecter le bénéfice net de l'exercice s'élevant à 68.705 € au poste *"autres réserves"*,

CONFIRME qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au titre des trois derniers exercices.

CINQUIEME DECISION

L'Associée Unique, après avoir pris acte que les mandats des commissaires aux comptes arrivaient à échéance à l'issue des présentes

DECIDE de ne pas renouveler les mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant

DECIDE de nommer **(i)** en qualité de commissaire aux comptes titulaire, Monsieur Thierry TURCAN demeurant à L'HAY-LES-ROSES (94240), 3, rue Léon Blum et **(ii)** en qualité de commissaire aux comptes suppléant la société GEFCOM sis à PARIS (75008), 103, rue La Boétie, chacun pour une durée de **six (6)** exercices à compter de l'exercice en cours, soit jusqu'à l'assemblée générale appelé à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2022.

SIXIEME DECISION

L'Associé Unique

DELEGUE tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer toutes formalités légales.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par Madame Emilie ORTEL représentant la société KORUM, Associée unique, et consigné sur le registre de ses décisions.

La société **KORUM**
Madame Emilie ORTEL

